

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1338

présenté par
M. Cazeneuve et M. Jerretie

ARTICLE 80**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ces collectivités territoriales et ces groupements effectuent »

les mots :

« celui-ci effectue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.